



30 août 2017

L'Honorable Seamus O'Regan, P.C., M.P.
Ministre des anciens combattants,
Anciens combattants Canada,
Ottawa, ON
K1A 0P4

Monsieur le ministre,

Au nom des membres du conseil d'administration, des gouverneurs et des membres de l'Association des vétérans de la GRC, je voudrais vous féliciter pour votre nomination comme ministre des anciens combattants.

L'Association des vétérans de la GRC existe depuis 1886. Son but premier n'a pas changé : promouvoir les intérêts et le bien-être des anciens membres et employés de la GRC et de leurs familles.

Lors de précédents sommets d'Anciens combattants Canada, les ministres et les hauts fonctionnaires du ministère, ainsi que l'Ombudsman des anciens combattants, ont souligné que tous les membres ayant quitté honorablement la Gendarmerie royale du Canada ont été, sont et continuent d'être des « vétérans ». Nous sommes fiers d'être reconnus comme tel pour notre service au Canada depuis ses débuts en tant que nation.

Notre association est presque aussi vieille que la GRC elle-même. Nous sommes fiers de notre histoire, notre héritage et nos traditions.

Et en tant que vétérans, l'Association s'engage à aider le ministère des Anciens Combattants à améliorer ses services à tous les vétérans, y compris les vétérans de la GRC. À cette fin, nous avons deux membres de l'Association qui participent activement aux groupes consultatifs ministériels des parties prenantes.

Les membres réguliers et civils de la GRC sont clients d'Anciens Combattants Canada en ce qui concerne l'attribution des pensions d'invalidité en vertu de la *Loi sur les pensions* depuis 1948.

En décembre 2002, Anciens Combattants Canada a assumé toute la responsabilité de l'arbitrage, du calcul des prestations de pensions d'invalidité à vie pour tous les membres réguliers et civils actuels et anciens qui ont subi une blessure ou une maladie liée au service et pour leurs survivants. Les membres et les vétérans qui reçoivent une pension d'invalidité à vie

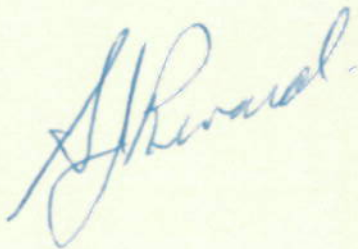
peuvent également bénéficier de trois allocations spéciales selon le besoin, à savoir:
l'allocation pour soins, l'allocation d'incapacité exceptionnelle et l'allocation vestimentaire.

Nous avons été encouragés par la lettre de mandat du Premier ministre en 2015 adressée au ministre des Anciens combattants, qui a pris l'engagement d'augmenter de 50 à 70% la pension de survivant des anciens combattants; et d'éliminer la clause de récupération « mariage après 60 ».

À titre de vétérans, nous nous attendons à ce que, lorsque ces deux engagements envers les vétérans canadiens seront remplis, les modifications nécessaires à l'augmentation de la prestation de pension de survivant et à l'abrogation de l'article 19 (clause « mariage après 60 ans ») seront incorporées à la *Loi sur la pension de retraite de la GRC*.

Encore une fois, monsieur le ministre, nous félicitons pour votre nouvelle nomination. Nous espérons avoir le plaisir de vous rencontrer bientôt.

Bien vôtre,



Al Rivard
Président